

COMPTE-RENDU

Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap

Rectorat

Vendredi 24 Juin 2014

Scolarisation
des élèves
en situation de
handicap

Dossier suivi par

Anne Malluret

Téléphone

04 42 95 29 46

06 37 26 01 29

Mél

ce.ctash

@ac-aix-marseille.fr

Créé en 2005 afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi de février pour l'égalité des chances, le conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap s'est révélé un véritable accélérateur de la politique d'inclusion dans l'académie d'Aix-Marseille. Au regard du grand nombre de partenaires contribuant à ses travaux : acteurs institutionnels et associatifs, celui-ci est réuni annuellement et constitue un véritable lieu d'échanges, de propositions et d'innovation.

L'ordre du jour de ce conseil s'articule autour de 3 volets illustrés par diverses interventions ; les présentations « power-point » seront mises à disposition sur le site pédagogique académique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

- L'évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie d'Aix-Marseille
 - * Présentation des données des enquêtes ministérielles
 - * Feuille de route pour l'ASH
- Parcours scolaire et orientation des élèves en situation de handicap
 - * Dispositifs ULIS en lycées professionnels
 - * Présentation de la « passerelle handicap école-entreprise »
- Présentation d'actions conduites dans l'académie
 - * Prévenir le décrochage scolaire
 - * Partenariat avec l'ARS dans le cadre du plan « autisme »

0 0 0 0 0 0 0 0

➤ **L'évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie d'Aix-Marseille**

- * *Données statistiques 2013-2014 : présentation des enquêtes ministérielles*

Les données des enquêtes ministérielles concernent les élèves scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, élémentaire et dans le 2nd degré public et privé sous contrat ou dans des établissements de santé et médico-sociaux, qui en raison d'un handicap ou d'un trouble invalidant, bénéficient d'un projet personnalisé de la scolarisation (PPS) suite à une demande effectuée par la famille auprès d'une MDPH. Leur exploitation permet de repérer la nature et l'ampleur des moyens qui doivent être mobilisés au sein des établissements scolaires, de santé ou médico-sociaux pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves concernés.



La scolarisation des élèves en situation de handicap en 2013-2014

ENQUETES 3 & 12

2/9

Au 15 octobre 2013, 11 121 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire dans l'académie.

Ils étaient 10 581 en 2012-2013, soit 540 élèves de plus cette année. L'augmentation était de 728 élèves entre 2012-2103 (10 581 élèves) et 2011-2012 (9 853 élèves). La hausse moyenne annuelle depuis 2007 est de 536 élèves.

Au total, cette année, 2,13 % d'élèves bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation dans l'académie.

C'était 2,04 % l'année dernière, moyenne, comme les années précédentes, supérieure à la moyenne nationale légèrement inférieure à 1,7 %.

Au niveau du 1^{er} degré

En 2013-2104, au 15 octobre

6847 élèves sont scolarisés dont **1 916 dans une CLIS**

Au niveau des PPS :

- 56 % soit 3849 élèves ont une prescription d'accompagnement individuel ou mutualisé
- 14 % soit 975 élèves ont une prescription de transport
- 8 % soit 552 élèves ont un avis favorable de matériel pédagogique adapté

En 2012-2103

- 6 583 élèves sont scolarisés dont 1 744 dans une CLIS
- 58 % bénéficient d'un accompagnement individuel ou mutualisé
- 15 % d'un transport
- 8 % de matériel pédagogique adapté

Au niveau du 2nd degré

En 2013-2014, au 15 octobre

4274 élèves sont scolarisés dont **1073 avec une ULIS**

Au niveau des PPS :

- 32 % soit 1384 élèves ont une prescription d'accompagnement individuel ou mutualisé
- 21 % soit 917 élèves ont une prescription de transport
- 30 % soit 1248 élèves ont un avis favorable de matériel pédagogique adapté

En 2012-2013

- 3 998 élèves sont scolarisés dont 926 avec une ULIS
- 34 % bénéficient d'un accompagnement individuel ou mutualisé
- 22 % d'un transport
- 24 % de matériel pédagogique adapté

La question des durées de scolarisation est posée, ces éléments qui figurent dans l'enquête ministérielle pourront être précisés lors du prochain conseil académique. En milieu ordinaire, les élèves sont très majoritairement scolarisés à temps complet.



3/9

Modalités de scolarisation

En 2013-2014, parmi ces 11 121 élèves :

73 % sont scolarisés en modalité individuelle

27 % le sont dans des dispositifs collectifs (CLIS ou ULIS collège, lycée ou LP)

En 2012-2013 : 72 % sont scolarisés en modalité individuelle

28 % le sont dans des dispositifs collectifs (CLIS ou ULIS collège, lycée ou LP)

On remarque depuis l'année dernière en terme de répartition une très légère augmentation de la scolarisation individuelle dans les classe de cycle avec ou sans AVSi et ainsi une très légère baisse d'élèves bénéficiant des dispositifs collectifs CLIS et ULIS alors que le nombre d'élèves augmentent dans les deux cas.

Répartition entre les différents degrés

61,5 % des élèves handicapés sont scolarisés dans le 1^{er} degré, 38,50% dans le 2nd degré en 2013-2014

63% des élèves handicapés sont scolarisés dans le 1^{er} degré, 37% dans le 2nd degré en 2012-2013

Depuis plusieurs années, l'augmentation du nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré, se poursuit mais il est plus significatif dans le 2nd degré.

Accompagnement des élèves

Au 15 Octobre 2013, 47 % soient 5233 élèves en situation de handicap ont une notification d'AVSi ou d'AVSm.

L'enquête trimestrielle du 30/09/13 concernant le suivi des élèves en situation de handicap bénéficiant d'une aide humaine permet de compléter :

AVSi : 3490 élèves ont bénéficié d'une prescription MDH pour une aide individuelle, soit 1561 de moins qu'au 30/06/2013.

AVSm : 1797 élèves ont une notification d'AVSm soit 1582 de plus qu'en fin d'année scolaire dernière.

Ainsi, 30 % des élèves sont accompagnés par un AVSm.

Le maillage des dispositifs collectifs de scolarisation se poursuit

188 CLIS : Tout handicap et tout type de projet particulier confondus.

109 ULIS: 86 ULIS en collège, 6 ULIS en LEGT et 17 en LP (93 publiques et 16 privées)
Lors de la rentrée scolaire 2013,11 créations : 7 en collège et 4 en LP

Des projets différents pour les ULIS:

- Troubles des fonctions cognitives : 80
- Troubles spécifiques du langage et de la parole : 18
- Troubles envahissants du développement dont l'autisme : 3
- Troubles de la fonction visuelle : 1
- Troubles de la fonction auditive : 3
- Troubles des fonctions motrices : 4



ENQUETE 32

Si la scolarisation s'effectue prioritairement en milieu ordinaire, certains enfants ou adolescents nécessitent, en accord avec les familles, une prise en charge globale plus importante. A ce titre ils sont orientés en établissements de santé ou médico-sociaux par la MDPH.

4/9

4 200 élèves en situation de handicap étaient inscrits dans des établissements de santé ou médico-sociaux en 2012-2013 soit 300 de plus que l'année précédente. 90 % d'entre eux bénéficiaient de temps de scolarisation.

- * *Feuille de route 2013-2014 pour la scolarisation des élèves en situation de handicap*

Axe1 : renforcer et organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels

Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap en unité d'enseignement

- Organiser l'accompagnement médico-social et la scolarisation selon une logique de coopération basée sur la complémentarité de l'action des différents acteurs de manière cohérente et harmonisée
- Faire évoluer le fonctionnement des unités d'enseignement : complémentarité des projets d'établissements et pédagogiques, planification de réunions régulières des groupes techniques départementaux, signature progressive des conventions constitutives des unités d'enseignement

Mettre en œuvre le plan autisme

- Créer une unité d'enseignement en maternelle pour élèves autistes
- Détermination de l'unité en concertation avec l'ARS

Expérimenter un fonctionnement des ITEP sous forme de dispositif coordonné

- Positionner l'Education nationale dans le cadre de cette expérimentation et améliorer le parcours scolaire de ces élèves
- Contribuer aux échanges interdépartementaux et pluridisciplinaires, pour une meilleure mobilisation des professionnels

Axe 2 : garantir la continuité des parcours, favoriser la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Renforcer la une politique académique de l'inclusion scolaire dans le 2nd degré

- Améliorer le parcours de formation des élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS Définir des modalités de fonctionnement communes aux ULIS de l'Académie
- Etablir un protocole académique de fonctionnement des ULIS
- Favoriser la qualification et mettre en œuvre les attestations de compétences professionnelles
- Produire des ressources : vademecum, évaluation des élèves



5/9

Axe 3 : renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'Education nationale, développer un volet pluri-catégoriel et interinstitutionnel « scolarisation des élèves en situation de handicap » du plan académique de formation

- Proposer des actions de formation dans le cadre du PAF favorisant la continuité 1er et 2nd degré
- Mutualiser les compétences des formateurs
- Construire un volet unique ASH du PAF
- Constituer un vivier de formateurs-ressources 1er et 2nd degrés

Les objectifs du volet « scolariser des élèves en situation de handicap » du **plan académique de formation** sont présentés :

- Actualiser ses connaissances dans le domaine de l'ASH
- Accompagner la construction des parcours de formation
- Mettre en œuvre les projets personnalisés de scolarisation
- Améliorer l'efficacité de l'accompagnement des AVS
- Construire les compétences requises pour l'obtention des certifications : 2 CA-SH ; CAPA-SH.

Les membres du conseil académique notent qu'un certain nombre de professeurs certifiés ASH du 2nd degré ne sont pas systématiquement mis à contribution. La notion d'enseignants-relais est avancée alors qu'il est à l'étude la mise en place d'un enseignant-ressource par bassin.

Le site académique pédagogique ASH est actuellement restructuré afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et principalement des enseignants avec la contribution de notre professeur webmestre et des trois professeurs formateurs-ressources de l'académie.

Enfin, dans le cadre de la priorité majeure de l'académie de **lutte contre le décrochage scolaire**, des actions pour les élèves en situation de handicap sont déclinées autour de 5 axes :

- suivi de l'absentéisme,
- évaluation des élèves en situation de handicap,
- orientation des élèves en situation de handicap et insertion professionnelle,
- affectation des élèves en situation de handicap,
- lutte contre le décrochage scolaire des élèves en situation de handicap.

➤ **Parcours scolaire et orientation des élèves en situation de handicap**

- * *Dispositifs ULIS en lycées professionnels*
Corinne GARCIA-LEONETTI, coordonnatrice ULIS LP Zola en réseau

A partir de l'exemple de fonctionnement de l'ULIS LP Zola qui s'inscrit dans un travail en réseau, Mme Léonetti, coordonnatrice de ce dispositif collectif, présente des actions concrètes, leviers favorisant la réussite des parcours de formation des élèves orientés en ULIS LP :

- Mise en réseau avec d'autres établissements du bassin pour élargir l'offre de formation notamment lors de la construction du projet personnalisé d'orientation : carte des formations, année d'exploration...
- Evaluation des élèves
- Accès aux formations et délivrance des attestations de compétences professionnelles
- Travail en partenariat
- Insertion professionnelle : de l'inclusion scolaire au projet individuel de formation



6/9

Mme Léonetti illustre ces propos par la présentation de 2 parcours d'élèves qui ont permis d'élaborer pour chacun un projet professionnel concerté.

Ainsi, ce dispositif dynamique :

- permet, dans le cadre d'une scolarité en milieu ordinaire en Lycée Professionnel, l'acquisition progressive de tout ou partie d'un diplôme professionnel,
- prépare à l'insertion sociale et professionnelle en contrat d'apprentissage ou en emploi direct.

Dès la rentrée prochaine, les élèves de l'ULIS LP ZOLA seront mobilisés dans une démarche innovante complémentaire :

« la création d'une mini-entreprise dans le cadre du dispositif
« entreprendre pour apprendre ».

Ce témoignage illustre les actions mises en place alors que les membres du conseil soulignent que celles-ci méritent d'être soutenues et accompagnées voire étoffées : mise en place du projet personnalisé d'orientation dès la 5^{ème}, meilleure articulation entre l'école et le collège pour ces élèves en situation de handicap.

- * *Présentation du dispositif « Passerelle pour les élèves en situation de handicap entre l'école et l'entreprise »*
Stéphane REBOLLE, Bruno FURNON, ingénieurs pour l'école

Des objectifs

- Contribuer à la prévention du décrochage scolaire
- Faciliter l'orientation des élèves et étudiants en situation de handicap
- Augmenter l'employabilité de ces jeunes

Des publics visés

- Elèves, étudiants, parents
- Communauté éducative : inspecteurs, professeurs, enseignants spécialisés, coordonnateurs d'ULIS, enseignants-référents de scolarité ...
- Entreprises, établissements, fédérations professionnelles

Une démarche

- Repérage des filières et métiers prédominants en région : agents d'entretien, aides à domicile et auxiliaires de vie, restauration, métallurgie, agroalimentaire, BTP, Chimie
- Construction de partenariat avec des fédérations professionnelles UPE13 et CGPME
- Définition des principes et des contraintes de rapprochement établissements de formation/entreprises : géographie, métier, niveau de formation, typologie et répercussion du handicap, âge



7/9

- Expérimentation et mise en place d'outils
- Recherche de nouveaux partenariats (AGEFIPH, Entreprises, Fédérations professionnelles) et pérennisation
- Déploiement d'actions : feuille de route et fiches-actions
 - Mobilisation des entreprises de l'UPE 13 (Union Pour les Entreprises)
 - Rapprochement avec la cellule de la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)
 - Accompagnement d'accès à l'emploi via l'apprentissage pour élèves et étudiants
 - Dispositif EPA (Entreprendre Pour Apprendre)
 - Coopération STMicroelectronics
 - Partenariat avec ARPEJEH

La question est également posée pour l'emploi dans la fonction publique et les actions conduites pour l'insertion au niveau du Rectorat. Un service est dédié à l'accompagnement des personnels enseignants et administratifs en situation de handicap et le nombre de postulants de professeurs en situation de handicap augmente régulièrement. Un objectif majeur est rappelé : renforcer la tolérance et l'acceptation de la diversité.

➤ **Présentation d'actions académiques**

- * *Prévenir le décrochage scolaire des élèves en situation de handicap*
Roger FOURNIER, IENA/ASH des Hautes-Alpes

Dans le cadre de la priorité académique, un exemple d'actions pour prévenir le décrochage scolaire des élèves en situation de handicap est proposé par la direction académique des Hautes-Alpes.

Un suivi de cohorte à partir d'indicateurs, a permis de repérer d'une part des difficultés d'orientation et d'autre part d'accès à l'emploi. Ces difficultés à construire un parcours et ce manque de perspectives génèrent des ruptures qui ont conduit l'équipe ASH à déterminer des objectifs spécifiques :

- accompagner les élèves dans leur parcours et les motiver,
- leur offrir formation adaptée,
- leur garantir un emploi correspondant à leurs aspirations et à leurs capacités, dans un environnement proche.

Axes et actions sont déterminés :

- Suivi et valorisation du parcours de formation : élaboration d'un portfolio pour chaque élève,
- Identification des lieux de formation : cartographie des formations,
- Identification des supports de stages et d'emploi : travail avec les entreprises.

Forums des métiers et des formations, semaine école- entreprise ont connu un franc succès souligné par le comité local école-entreprise.



8/9

Monsieur l'IA-DAASEN insiste sur la nécessité de veiller à ce que le handicap ne constitue pas un obstacle à la fluidité des parcours. De nombreuses remarques sont émises : le retour difficile à l'emploi après les interruptions et les ruptures de parcours, le phénomène d'isolement des personnes en situation de handicap. Il s'agira alors de rechercher l'origine de ces ruptures et d'éviter la mise en concurrence.

- * *La politique régionale PACA en faveur des personnes souffrant d'autisme et la scolarisation*
Marion BERTRAND, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, Direction de l'Offre Médico-Sociale, ARS PACA

Mme Bertrand a reprecisé le contexte et notamment l'existence d'une convention-cadre fixant les modalités de coopération entre l'ARS PACA et le rectorat d'Aix-Marseille depuis 2012. Cette coopération intègre la politique menée par l'ARS en faveur des personnes avec autisme.

Dans le cadre du troisième plan autisme 2013-2017, cinq axes sont définis dont quatre déclinés régionalement par les ARS :

- diagnostiquer et intervenir précocement,
- accompagner tout au long de la vie,
- soutenir les familles,
- poursuivre les efforts de recherche : niveau national,
- former l'ensemble des acteurs de l'autisme.

Des orientations sont déterminées dans le schéma régional autour de :

- Développer la prise en charge des enfants et adolescents autistes et avec autres TED notamment par la création de plateformes ainsi que de petites unités d'accompagnement
- Poursuivre le renforcement de l'accompagnement des personnes avec autisme et autres TED : développement de l'offre en direction des adultes, déploiement des activités médico-sociales du CRA, renforcement du dépistage et de l'évaluation de l'autisme et des TED, développement des réponses coordonnées.

Mme BERTRAND précise que la programmation de places au PRIAC a été actée notamment pour des SESSAD ainsi que la promotion de réponses coordonnées par le développement de plateformes. Dans ce cadre, en concertation avec l'Education nationale, des unités d'unités « autisme » en maternelle sont programmées sur 3 ans. La première ouvrira à la rentrée à Marseille à l'école maternelle de la Bricarde en coopération avec l'association APAR. Elle permettra de scolariser 7 jeunes élèves n'ayant pas acquis assez d'autonomie et/ou de langage et/ou présentant d'importants troubles du développement. Cette modalité de scolarisation permettra de réunir sur un même lieu scolarisation et soins. Cette mise en œuvre co-pilotée par l'ARS et le rectorat se construit en partenariat avec la mairie de Marseille et la MDPH. Une formation pluri-catégorielle préalable à l'ouverture permettra de réunir les personnels.

Mme BERTRAND conclut en insistant sur la forte dynamique de coopération entre l'académie et l'ARS dans le cadre de la politique menée en faveur des personnes avec autisme renforcée pour la mise en œuvre régionale du troisième plan autisme.



En conclusion

9/9

Monsieur Bouteille, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des Bouches du Rhône souligne l'engagement de l'académie dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, le conseil académique constituant un point d'orgue aux travaux conduits tout au long de l'année scolaire par l'Education nationale et les nombreux partenaires. Il insiste sur la qualité des interventions et leur grande complémentarité au service des parcours des élèves.

Les échanges constructifs durant ces présentations ont permis de faire émerger des leviers pour renforcer le travail conduit pour la personnalisation des parcours, la poursuite des études et l'insertion professionnelle. Le rapprochement avec le monde l'entreprise et la constitution d'outils pour l'accompagnement des parcours favoriseront la réalisation de ces objectifs.

Il confirme la poursuite de cette démarche de mutualisation afin d'apporter des réponses en tous lieux dans une académie aux territoires contrastés : de grandes ambitions, de petits bonheurs.

« Avec 2015, nous fêterons les dix ans de la loi pour l'égalité des chances, poursuivons de grandes ambitions et de grands bonheurs ».

Monsieur l'IA-DAASEN remercie les membres présents de ce conseil et insiste sur la volonté de poursuivre collectivement l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap pour la rentrée scolaire 2014.